

le phosphore, soit par l'écoulement naturel des eaux ou par la précipitation, ou encore, plus directement, par le déversement des déchets. Cette question sera traitée à fond dans le rapport qui doit être présenté à la C.M.I.

11. Aucun organisme fédéral ne fait la cueillette des herbes dans les écluses ni dans les canaux de la Voie maritime.

[Traduction]

AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS POUR EMBARCATIONS DE PLAISANCE

Question n° 765—**M. St-Pierre:**

1. Au cours de la période 1957-1958 à 1966-1967 inclusivement, combien de quais, docks et autres ouvrages semblables pour petits bateaux, d'un coût minimum de \$5,000 et d'un coût maximum de \$250,000 ont été construits pour les bateaux de

	Provinces de l'Atlantique	Québec
1.	434	160
2.	\$21,150,442	\$4,865,000
3.	\$166,837	Néant

4. Des droits sont imposés sur les navires de pêche et les embarcations de plaisance dans chaque région conformément aux dispositions de l'annexe au règlement sur les quais de l'État, établi par le décret du conseil C.P. 1964-104 du 23 janvier 1964. Les taxes courantes, qui sont les mêmes dans toutes les régions, sont les suivantes:

(A) Navires de pêche: (i) Amarrage à un radeau dans un port; a) Par jour ou fraction de jour le pied de longueur, 2c.; b) Par mois, le pied de longueur, 40c. (ii) Amarrage ailleurs qu'à un radeau, sans que ne soit effectué de chargement, déchargement ou autre

	Provinces de l'Atlantique	Québec
Bateaux de pêche:		
22,071		2,509
Embarcations de plaisance:		
85,000		193,500

LA JURIDICTION DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ SUR LE SEIGLE, LE LIN ET LA GRAINE DE COLZA

Question n° 784—**M. Southam:**

Le gouvernement songe-t-il à placer le seigle, le lin et la graine de colza sous la juridiction de la Commission canadienne du blé et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le gouvernement envisage toujours de placer le seigle, le lin et la graine de colza sous la juridiction de la Commission canadienne du blé.

pêche et les embarcations de plaisance aux endroits suivants: provinces atlantiques, Québec, Ontario et Colombie-Britannique?

2. Quel a été pour le ministre le coût total de ces ouvrages à chacun des quatre endroits?

3. Dans quelle mesure les gouvernements provinciaux ou autres organismes ont-ils contribué aux frais de premier établissement de ces ouvrages à chacun des quatre endroits?

4. Impose-t-on des droits a) aux embarcations de pêche, b) aux embarcations de plaisance à chaque endroit et quels sont actuellement ces droits?

5. Connaît-on le nombre de bateaux de pêche et d'embarcations de plaisance à chacun des quatre endroits et, si oui, quel est le nombre estimatif?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports m'informent ainsi qu'il suit:

	Ontario	Colombie-Britannique
160		79
\$3,713,200		\$3,786,300
\$25,447		Néant

travail commercial, par période indivisible de 24 heures: a) Le dimanche et les jours fériés, le pied de longueur, 1c; b) Les autres jours, le pied de longueur, 2c; (iii) Minimum des droits d'amarrage, 50c. Le règlement prévoit l'exemption du paiement des droits d'amarrage à l'égard des navires de pêche qui s'amarrent à un quai uniquement pour embarquer des fournitures, y compris les appâts, ou pour débarquer leur prise de poissons.

(B) Embarcations de plaisance: Les embarcations de plaisance doivent payer les mêmes droits que les navires de pêche, mais aucune exemption ne leur est accordée.

	Ontario	Colombie-Britannique
1,626		7,746
761,000		285,000

LE POSTE ET LE TRAITEMENT DE M. DANIEL MacISAAC

Question n° 792—**M. MacInnis:**

1. M. Daniel MacIsaac est-il membre du personnel du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Dans l'affirmative, a) quel est son poste, b) quel est son traitement, c) depuis quand occupe-t-il son poste actuel?

3. Quelles sont ses fonctions?

4. Quels sont ses titres et qualités et de qui relève-t-il?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui (personnel exempté).